

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2255

présenté par
M. Berta

ARTICLE 15

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Leur insertion »,

les mots :

« L'insertion de cellules souches pluripotentes induites humaines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.